

Registre Communal des Personnes Vulnérables

Présentation

Le recensement des personnes âgées, handicapées ou isolées est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux en cas de déclenchement de tout plan d'urgence. Le CCAS de Saint-Mexant est chargé de recenser les personnes vulnérables et d'assurer la mise à jour des données collectées. Le registre des personnes vulnérables est un registre nominatif et confidentiel, pour aider les personnes fragiles et/ou isolées en cas de risques exceptionnels (canicules, grands froids, épidémies, ...).

Objectif

En cas de canicule notamment, le registre permet au CCAS de contacter quotidiennement les personnes isolées pour s'assurer de leur situation. Il est donc très important que les données les concernant soient actualisées.

Ce registre ne peut être communiqué qu'au Préfet, sur sa demande, à l'occasion du déclenchement du plan de sauvegarde.

Modalités d'inscription

L'inscription dans le registre est facultative et nécessite une démarche volontaire.

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre : personnes âgées, handicapées ou isolées. Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile). L'inscription sur le registre peut être opérée à tout moment en contactant le CCAS.

Toute personne inscrite par un tiers peut demander une modification de son inscription ou sa radiation du registre.